

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-30
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Nbre de suffrages exprimés : 24

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

Excusés : /

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. . Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : /

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 avril 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-30-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Extrait du registre des délibérations n° 2025- 30

BUDGET PRIMITIF 2025

Après avis de la Commission et du Comité Consultatif Finances, après présentation et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 selon les chapitres budgétaires et le total par section ci-après :

• Section de fonctionnement :

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	Désignation	BP 2025	Restes à réaliser 2024	TOTAL	Chapitres	Désignation	BP 2025	Restes à réaliser 2024	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 811 169,12		3 811 169,12	013	Atténuations de charges	139 150,00		139 150,00
012	Charges de personnel	7 356 283,00		7 356 283,00	70	Produits du domaine	404 018,00		404 018,00
012	Atténuations de produits	1 15 000,00		1 15 000,00	73	Impôts et taxes	3 808 337,00		3 808 337,00
65	Aut. Charges de gestion courante	1 888 580,00		1 888 580,00	731	Fiscalité locale	5 322 882,00		5 322 882,00
66	Charges financières	165 000,00		165 000,00	74	Dotations et participations	2 987 491,00		2 987 491,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00	75	Aut. Produits gestion courante	286 184,68		286 184,68
042	Opérat. D'ordre transfert entre sections	374 568,00		374 568,00	76	Produits financiers	70		70,00
023	Virement à la section d'investissement	1 773 515,00		1 773 515,00	77	Produits exceptionnels	20 000,00		20 000,00
	TOTAL	15 499 115,12		15 499 115,12	042	Opérat. D'ordre transfert entre sections	57 562,00		57 562,00
					002	Excédent fonctionnement reporté	2 473 420,44		2 473 420,44
						TOTAL	15 499 115,12		15 499 115,12

• Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	Désignation	BP 2025	Restes à réaliser 2024	TOTAL	Chapitres	Désignation	BP 2025	Restes à réaliser 2024	TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté	1 873 002,20		1 873 002,20	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	850 084,07		850 084,07
10	Dotations fonds divers	1 500,00		1 500,00	10	Dotations fonds divers (sauf 1068)	448 472,61		448 472,61
16	Remboursement emprunts et cautions	568 000,00		568 000,00	13	Subventions d'investissements	946 073,00	291 234,20	1 237 307,20
20	Immobilisations incorporelles	152 817,00	7 006,80	159 823,80	16	Emprunts et cautionnements	978 000,00	1 200 000,00	2 178 000,00
204	Subventions d'équipement	68 685,00		68 685,00	024	Cessions	3 035,00	250 000,00	253 035,00
21	Immobilisations corporelles	764 269,00	152 691,49	916 960,49	021	Virement de la section de fonctionnement	1 773 515,00		1 773 515,00
23	Immobilisations en cours	1 016 907,00	127 705,09	1 144 612,09	040	Opérat. D'ordre transfert entre sections	374 568,00		374 568,00
040	Opérat. D'ordre transfert entre sections	57 562,00		57 562,00	041	Opérations patrimoniales	122 775,00		122 775,00
041	Opérations patrimoniales	122 775,00		122 775,00					
0031	Requalification Urbaine quartier Pézole	0,00	335 537,14	335 537,14					
0032	Création pôle enseignement musical	0,00	95 375,55	95 375,55					
34	Rénovation énergétique bâtiments	444 540,70		444 540,70					
35	Requalification Urbaine cœur de ville	1 449 382,91		1 449 382,91					
	TOTAL	6 519 440,81	718 316,07	7 237 756,88		TOTAL	5 496 522,68	1 741 234,20	7 237 756,88

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-30-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **VOTE** la subvention du CCAS de **572 500 €** et autorise son versement par mensualités, d'avril à décembre, après déduction de l'acompte de 190 707,86 € voté par délibération n° 2024-128 du 11 décembre 2024.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 24
 Nombre de suffrages exprimés 24

VOTES :
 Pour 24
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 02 Avril 2025

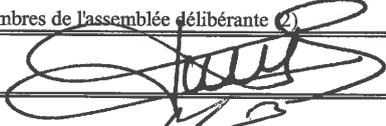
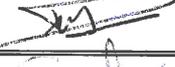
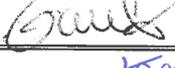
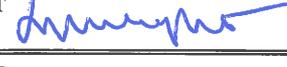
Présenté par Monsieur le Maire (1),
 A VALENTIGNEY le 09 Avril 2025
 Le Maire (1),

Philippe GAUTIER



Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
 A VALENTIGNEY le 09 Avril 2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER 	Gabrielle MANZINALI 
Denis NEDEZ 	Philippe CURIE 
Jean-Claude HERARD 	Valère NEDEY
Maud PELISSIER 	Dominique DANGEL 
Georgette CUENOT 	Nadine MERCIER
Roland GAMBERI 	Pierre MOSSINA
Gérard PATEREK 	Claude-Françoise SAUMIER
Catherine PARROT 	Stéphanie BOURQUIN
Elisabeth COQU 	Jean-François HEIL
Armando LOPES 	Jean-Louis RENGGLI
Nourreddine DRAYAF 	Saniye AKDEMIR
Stéphanie GAUTHIER 	Omar RABEI
Claudia FERNANDES 	Martine MICHAUD 
Anne-Lise GARCIA 	Arnaud JACQUOT 
Thierry MAILLOT 	Arnaud PAVILLARD 
Marie HUGONOT 	Lise VURPILLOT 
Daniel FERNANDES 	
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/25, et de la publication le 16/04/25	
A Valentigney, le 16/04/25	

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent budget a été transmis aux membres du conseil municipal le 27 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
 le 20/04/2025 à 10h25-30-DE
 Date de réception préfecture : 16/04/2025